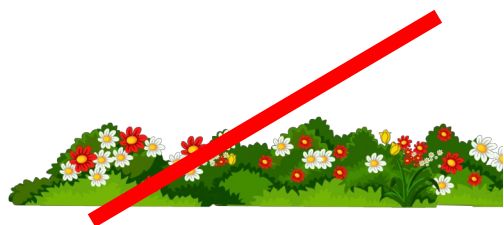


Sécheresse dans l'Ain – Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'axe Saône

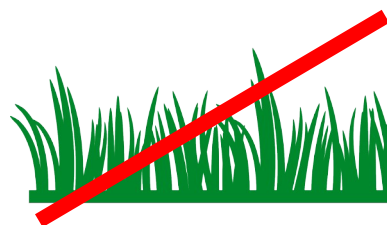


CRISE *Priorité aux usages d'approvisionnement en eau potable, sanitaires et de sécurité*

Usages domestiques



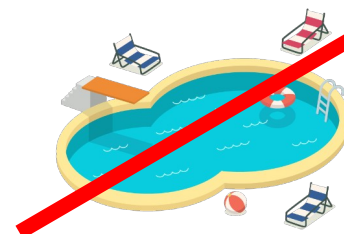
Interdiction d'arroser les massifs fleuris et les plantes en pot



Interdiction d'arroser les espaces verts et les pelouses



Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9h à 20h



Interdiction de remplir et de mettre à niveau les piscines privées et les bains à remous (> 1m³)



Interdiction de laver les cours et les façades (sauf impératif sanitaire ou sécuritaire)



Interdiction de laver les véhicules à domicile



Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert



Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État - www.ain.gouv.fr

